

ESSMS : préparer l'EPRD 2023

Une journée de formation à distance

mardi 28 mars 2023 de 9h30 à 17h00

L'EPRD est désormais le cadre budgétaire des EHPAD et de nombreux ESMS "Handicap" et son utilisation s'étend peu à peu aux autres établissements et services.

IPP-Formation propose cette formation consacrée à la mise au point des différentes composantes de ce document.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter des EPRD en 2023

L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant chevronné, pédagogue très apprécié, c'est un excellent expert de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les règles applicables à l'EPRD, le calendrier 2023

Les échéances à respecter : les différents cas de figure liés au statut de l'établissement.

La prise en compte des mesures gouvernementales impactant les budgets d'ESSMS en 2023

Bien comprendre le cadre EPRD

L'architecture du cadre principal.
Les onglets "techniques" : bilan financier et PGFP.
Les annexes (le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés, ...).

Mettre au point méthodiquement son EPRD

La préparation de l'information nécessaire.
Le mode d'emploi des différents onglets.
Le séquençage et l'ordre d'instruction des différentes parties.

Préparer le rapport budgétaire et financier

Les points-clés du rapport.

Le contrôle des EPRD par les autorités

Les points de vigilance, les zones de contrôle.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

ESSMS : préparer l'EPRD 2023

mardi 28 mars 2023 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf) valant convention de formation simplifiée**.

La facture est payable à réception par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination	<input type="text"/>
Adresse postale	<input type="text"/>

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail	<input type="text"/>		
Prénom et Nom	<input type="text"/>		
Service	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 595 Euros = €

Fait à Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet